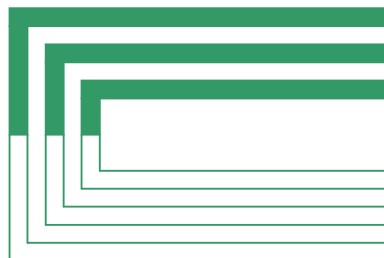


A l'attention des participants à l'assemblée générale de la CCC
du 10 octobre 2007, Espace Nuithonie à Villars-sur-Glâne

CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION



RAPPORT ANNUEL 2007

KANTONALE BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ

Givisiez, le 24 septembre 2007, CCC / JDW / RS / sc

SOMMAIRE INHALTSVERZEICHNIS

<i>Document / Dokument</i>	<i>Page / Seite</i>
Rapport du Comité	2
Organigramme	3
Les membres du comité de la CCC	4
Les membres de la CCC	5
Rapport d'activité	7
Site Internet de la CCC	12
Commission de gestion des déchets	13
Comptes 2006	17
Budget 2008	18
Procès-verbal de l'assemblée du 12.10.2006	19
Informations générales	23
Allgemeine Informationen	24

RAPPORT DU COMITE

Chers membres,

L'année écoulée a vu globalement une activité soutenue dans la construction en Suisse. Mais qu'en est-il réellement pour notre canton ? La presse se fait régulièrement l'écho d'un boum dans la construction. En fait, elle est influencée dans son analyse par le nombre de grues qui s'élèvent dans la campagne fribourgeoise pour la construction de villas individuelles. Signe totalement trompeur, si l'on analyse plus en détail les chiffres clefs de notre canton !

En effet, les entrées de commande au deuxième trimestre dans le gros œuvre sont en baisse (-0.6%) par rapport à la même période de l'année précédente. Idem pour les réserves de travail au 1^{er} avril (-6.5%) mais dans une proportion beaucoup plus importante. Ainsi, on peut déjà affirmer que la construction va regagner ces prochains mois un rythme normal de travail. Les indications concernant les réserves de travail chez les mandataires montrent que nous n'allons pas vers un marché tendu durant les mois à venir, même si les prix restent très concurrentiels.

D'autres sujets ont préoccupé le Comité l'année écoulée. Tout d'abord, le boum de la villa mentionné plus haut a vécu son lot de désagrément pour l'image de la construction. Les médias se sont fait régulièrement l'écho, ces derniers mois, de problèmes survenant dans la construction de maisons individuelles. Des personnes se sont plaintes de malfaçons, de défauts de construction ou de conception, de contrats signés non respectés, de délais de construction largement dépassés, etc.

La CCC a elle-même constaté que les futurs propriétaires ne prennent pas assez de temps pour se documenter, se renseigner, analyser les différentes offres. Malheureusement, trop souvent, seul le prix est le critère de choix ! Déconvenues, déceptions, conflits sont souvent la conséquence de cette situation.

Fort de ce constat, la CCC, en étroite collaboration avec l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), a décidé d'éditer une brochure, d'un abord facile, pour conseiller les futurs propriétaires afin que leur rêve devienne réalité en toute confiance. Cette brochure richement illustrée et pratique a été publiée au mois de juin dernier en français et en allemand. Elle est également disponible en version électronique sur les sites internet de la CCC et de l'ECAB.

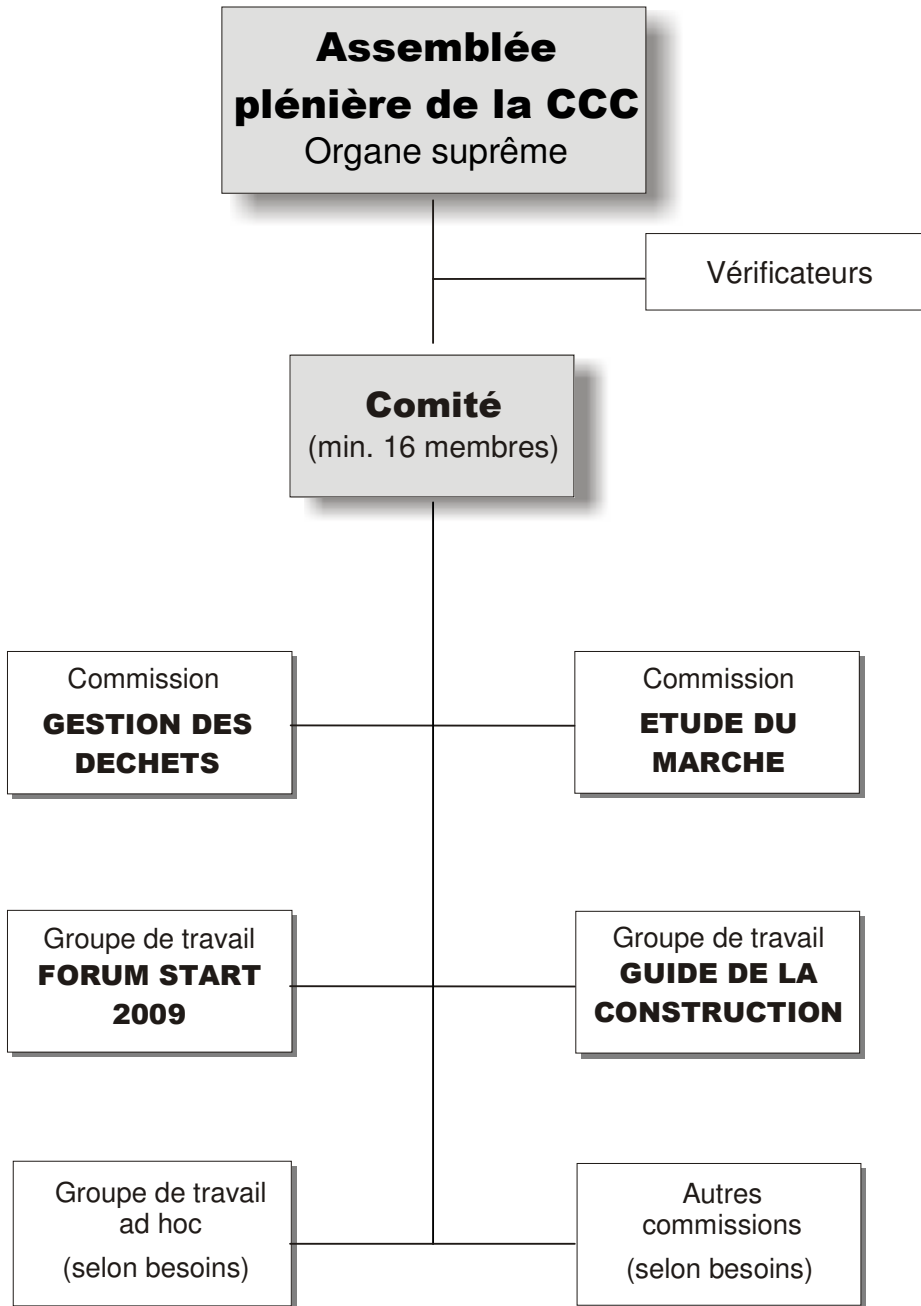
De nombreux témoignages, provenant de divers horizons, ont salué le travail de la CCC. Visiblement, notre documentation répondait à un réel besoin pour les futurs propriétaires.

Le Comité de la CCC va continuer à défendre les intérêts de la branche par des prises de position et des actions ciblées afin d'améliorer les conditions cadres de la construction. Il va surtout travailler dans le domaine de la promotion des métiers de la construction en vue du prochain Forum START qui se déroulera au mois de janvier 2009.

Fribourg, le 14 septembre 2007

Le Comité

ORGANIGRAMME



LES MEMBRES DU COMITE DE LA CCC EN 2007

<u>Fonction</u>	<u>Nom, Prénom</u>	<u>Tél. prof.</u>
Président	Vacant	
Vice-présidente	Rüfenacht Martine	026 484.80.00
Secrétaire	Wicht Jean-Daniel	026 460.80.24
Membres	Beaud Michel	026 429.29.00
	Bielmann Claude	026 429.66.11
	Brasey Henri	026 322.17.44
	Cotting Bernard	026 465.25.55
	Dorthe Jacques	026 913.73.75
	Dousse Jean-Marc	026 322.15.60
	Fasel Alphonse	026 460.22.38
	Hauzsar Beat	026 467.81.11
	Michel Marguerite	026 470.21.79
	Morand Pierre	026 919.81.40
	Müller Stéphane	026 919.65.70
	Müller Raoul	026 402.43.87
	Repond Bernard	026 927.12.41
	Schmid Christian	026 352.81.11
	Schouwey Jean-Luc	026 425.80.20
	Siggen Jean-Pierre	026 350.33.00
	Uebersax André	026 347.12.20
	Wicht Pierre	026 322.54.41

LES MEMBRES DE LA CCC

Secteur planification

- Association fribourgeoise des géomètres
- Association fribourgeoise des mandataires de la construction (AFMC)
- Société des ingénieurs et architectes, section de Fribourg (SIA)

Secteur principal de la construction

- Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE)

Secteur second œuvre

- Association suisse des maîtres ferblantiers et appareilleurs, Section du canton de Fribourg (ASMFA)
- Association des entreprises de constructions métalliques du canton de Fribourg
- Association cantonale fribourgeoise des installateurs-électriciens (ACFIE)
- Association fribourgeoise des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpenterie et fabriques de meubles (AFMEC)
- Association des horticulteurs du canton de Fribourg
- Association des maîtres plâtriers et peintres du canton de Fribourg
- Association suisse des toitures et façades, section de Fribourg
- Groupement fribourgeois des carreleurs (GFC)
- suissetec CVC Fribourg, association fribourgeoise des entreprises de chauffage, de ventilation et de climatisation
- Zimmer- und Schreinermeister-Verband Deutsch-Freiburg

Secteur fournisseurs

- Association fribourgeoise de l'industrie des graviers et du béton (AFGB)
- Association fribourgeoise des marchands d'acier
- Association fribourgeoise des fabricants de produits en béton
- Association suisse des marchands de matériaux de construction, groupe Fribourg
- Union des tuileries romandes (UTR)

Secteur services

- Association des banques du canton de Fribourg
- Chambre fribourgeoise de l'immobilier (CFI)
- Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments (ECAB)
- USPI-Fribourg

Organisation faîtière

- Chambre fribourgeoise du commerce, de l'industrie et des services (CFCIS)
- Union patronale du canton de Fribourg (UPCF)

Membres individuels

- Ascenseurs Schindler SA
- Association poste enrobage en commun "APEC"
- Béton-Centre SA, Fribourg
- BFT-Béton frais Tuffière SA, Villars-sur-Glâne
- Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg
- Fribéton SA
- Hilti (Suisse) SA
- Liebherr Machines Bulle SA
- OTIS
- SIKA Schweiz AG
- Société fribourgeoise de recyclage SA (SFR)
- Swisscom Fixnet SA, Fribourg
- Trans-Auto AG, Tavers

RAPPORT D'ACTIVITE

Assemblée 2006

L'assemblée 2006 s'est déroulée le 12 octobre 2006 à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg.

La partie statutaire a été menée avec dynamisme, pour la dernière fois, par le Président de la CCC en exercice, Guy Chardonens. Celui-ci a présenté sa démission après avoir rempli son mandat de deux ans comme prévu. Son successeur n'ayant pas été trouvé, il a accepté de poursuivre le travail jusqu'au 31.12.06.

Après la partie officielle, les membres ont écouté avec beaucoup d'intérêt André Oribasi, chef du département construction, qui a présenté avec passion les activités et les défis de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg.

A l'issue de sa conférence, il a invité les participants à visiter les laboratoires d'essais des matériaux et à assister à de passionnantes démonstrations dans les domaines de la résistance des matériaux et de l'hydraulique. Chacun a pu découvrir les techniques nécessaires tant pour la formation des étudiants que pour les recherches appliquées, l'une des missions dédiées à l'école.

Pour terminer la soirée, les membres et les invités ont pu partager l'apéritif dînatoire gracieusement offert par l'école que nous tenons encore une fois à remercier vivement.

Activités 2006-2007

Le Comité de la CCC s'est réuni à 4 reprises durant l'année. Les points suivants ont, entre autre, été traités :

- Forum START – table ronde sur la formation professionnelle
- Brochure « construire avec succès »
- Sécurité sur les chantiers
- Rencontre avec le Conseiller d'Etat Georges Godel

Forum Start 2007 – Table ronde

Pour cette première édition du Forum des métiers START, qui s'est déroulée du 17 au 21 janvier 2007, le Comité de la CCC a décidé d'organiser une grande manifestation, en marge de l'exposition des métiers, sur le thème :

Orientation et formation professionnelles : quelle collaboration avec les professionnels de la construction ?

Le 18 janvier, près de 100 personnes, dont de très nombreux chefs d'entreprises, ont écouté attentivement les débats menés par Louis Ruffieux, rédacteur en chef de la Liberté. Pour introduire le sujet, deux exposés ont été présentés. Jean-Daniel Wicht, secrétaire de la CCC et Manager de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs, a expliqué le point de vue du patronat, alors que Marc Chassot, Chef du service de

l'orientation professionnelle, a répondu de manière anticipée aux critiques des chefs d'entreprise sur leur vision de l'orientation professionnelle.

Les personnalités suivantes ont participé aux débats :

- **Ursula Renold**, Directrice de l'office fédéral de la formation et de la technologie
- **Isabelle Chassot**, Conseillère d'Etat, Directrice de l'instruction publique de la culture et du sport
- **Marc Chassot**, Chef du service de l'orientation professionnelle
- **Paul Klaus**, Chef d'entreprise, Klaus Electricité SA
- **Pierre Morand**, Chef d'entreprise, R. Morand & Fils SA
- **Jean-Luc Schouwey**, Président de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs
- **Fritz Winkelmann**, Chef du service de la formation professionnelle

Cette table ronde fut un vif succès tant par la participation que par la qualité des différentes interventions. Certes, elle n'a pas permis de régler concrètement les problèmes d'effectifs rencontrés dans les métiers de la construction, mais elle a eu le mérite de montrer que la collaboration entre les différents partenaires est absolument nécessaire. Quelques chiffres ont démontré que les métiers de la construction ne sont pas réservés qu'aux jeunes en échec scolaire. Près d'un quart des apprenants proviennent de classes prégymnasiales ! Des pistes ont été esquissées, pour les années à venir, afin d'améliorer encore l'information auprès des jeunes. Le Forum START est un magnifique exemple de la collaboration entre les entreprises et les services de l'Etat concernés. En un demi-jour, les jeunes visiteurs ont eu la possibilité de s'informer auprès de professionnels sur les pré-requis et les exigences de nombreux métiers.

Brochure « construire avec succès »

Cette production, née de l'idée du soussigné et mise au point par un groupe de travail de la CCC avec l'appui de professionnels, a vu le jour au mois de juin dernier. Le large écho donné par la presse a contribué au succès de cette brochure. De nombreux témoignages ont été adressés au Comité sur la qualité de l'ouvrage et son approche particulièrement intéressante du sujet. Des banques, des marchands de matériaux, ceux-là même qui sont les premiers confrontés aux questions des futurs propriétaires, ont souhaité commander un certain nombre d'exemplaires afin de les distribuer à leurs clients.

De son côté, l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments a assuré la distribution de la brochure à toutes les communes fribourgeoises. Sans le soutien financier de l'ECAB, par son Directeur Pierre Ecoffey, la brochure n'aurait pas pu être distribuée à une aussi large échelle. Nous lui adressons encore une fois nos plus sincères remerciements.

De nombreux exemplaires sont encore à disposition au secrétariat de la CCC. Elle peut également être téléchargée sur notre site Internet à l'adresse : <http://www.construction.ch/infos.htm>

Sécurité sur les chantiers

A la demande de l'ancien Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le conseiller d'Etat Beat Vonlanthen, un groupe de travail de la CCC s'est penché sur la question « comment améliorer la sécurité sur les chantiers ».

Le groupe de travail a évalué ce qui se pratique actuellement dans le canton de Fribourg en comparaison des autres cantons romands pour établir un rapport détaillé sur le sujet.

Les constats suivants sont ressortis de l'analyse :

- La sécurité est mieux appliquée sur les grands chantiers que les petits chantiers.
- Il manque une coordination efficace de la sécurité sur les chantiers du bâtiment, en raison du nombre d'intervenants (second œuvre).
- Sur les petits chantiers (villas), la sécurité est souvent lacunaire.
- Lorsqu'un privé, travaillant sur son toit, met en danger les passants, la SUVA ne peut pas intervenir !
- Idem pour des échafaudages non-conformes mis en place par un propriétaire privé !
- Dans une situation extrêmement dangereuse, tout citoyen peut faire constater le problème par la police afin de dénoncer le cas à l'office des juges d'instruction !
- En cas de danger, il existe peu de moyens pour intervenir auprès des particuliers (travail du samedi etc.)
- Personne, mis à part la SUVA, ne contrôle le permis de grutier obligatoire sur tout le territoire suisse!
- Les communes, dans le cadre de la police des constructions, peuvent prendre éventuellement des mesures, en collaboration avec la préfecture, pour des travaux au bénéfice d'un permis de construire qui mettent en danger des personnes.

Finalement le groupe de travail est arrivé aux conclusions suivantes :

- Tous les chantiers, sans exception, doivent pouvoir être contrôlés.
- Le travail du samedi « en famille » doit également respecter les règles élémentaires de la sécurité au travail.
- La sécurité du personnel d'un chantier comme celle des usagers (piétons, véhicules etc.) doit être assurée selon les règles usuelles en vigueur (règles de la SUVA).
- Il n'y a pas lieu de créer de nouvelles règles de sécurité, il suffit de faire respecter celles créées par les organismes officiels reconnus (SUVA, CFST).
- Un règlement cantonal, à l'image du vaudois, pourrait être une solution acceptable.
- Il serait utile de rappeler la responsabilité des communes dans ce domaine.
- Pour améliorer la sécurité, il est nécessaire de renforcer les contrôles.
- Une éventuelle synergie avec les inspecteurs de chantiers actuels serait envisageable.

Une question est restée ouverte :

- Comment imposer que la sécurité soit traitée déjà lors de l'élaboration du projet, dans le cadre de la soumission ?

La CCC attend une prise de position de l'Etat de Fribourg sur son rapport durant l'automne 2007.

Rencontre avec le Conseiller d'Etat Georges Godel

Le rapport cité au chapitre précédent a été remis au mois de mars 2007 au nouveau Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le Conseiller d'Etat Georges Godel, lors d'une rencontre fort intéressante.

La CCC a pu présenter son travail et ses objectifs pour améliorer les conditions cadres régissant la construction dans le canton de Fribourg. Les thèmes suivants ont encore été traités :

- **Marchés publics**
- **Problématique des faillites dans la construction**

Ces rencontres régulières avec le Conseiller d'Etat responsable des travaux sont l'occasion d'évoquer les problèmes rencontrés dans la construction et de rechercher des solutions pouvant satisfaire l'ensemble des partenaires.

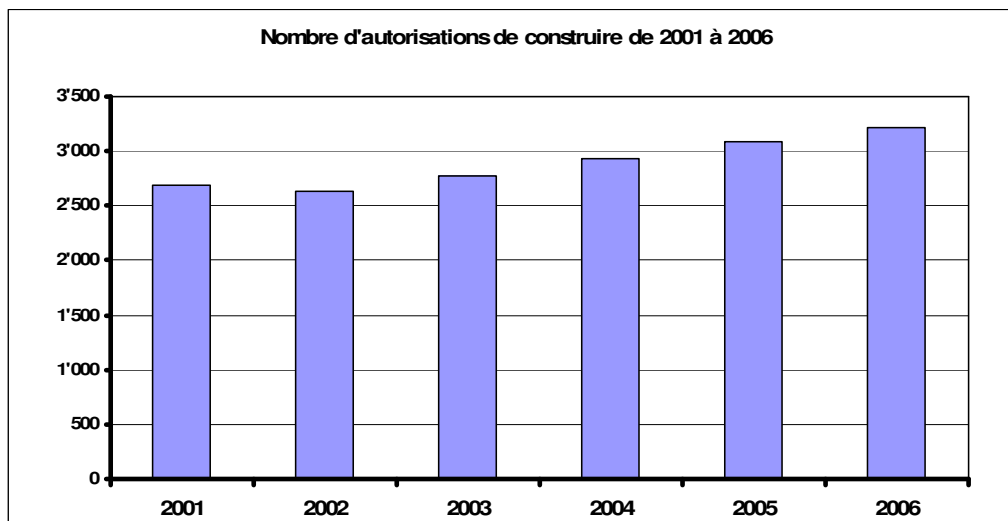
Nous tenons à remercier le Conseil d'Etat du Canton de Fribourg qui est particulièrement à l'écoute des PME du canton et qui accepte volontiers de rencontrer et d'écouter les associations professionnelles.

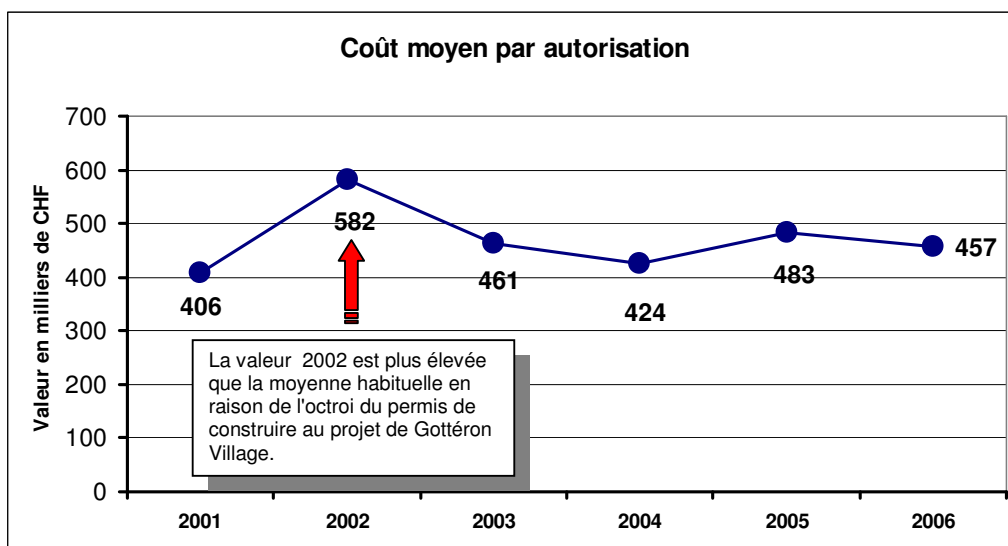
Statistiques

La Conférence Cantonale de la Construction publie régulièrement des statistiques du marché fribourgeois de la construction. Vous trouvez le document sur notre site à l'adresse dans la rubrique « documents » :

<http://www.construction.ch/infos.htm>

Ci-dessous, nous présentons, tiré de ce document, deux graphiques montrant l'évolution du nombre de permis de construire de 2001 à 2006 et la valeur moyenne de chacun de ces permis durant la même période.





Conclusion

La Conférence Cantonale de la Construction est très active dans son canton. Chaque fois qu'il est possible, elle intervient pour faire respecter les règles en vigueur dans les marchés publics comme dans les marchés privés.

C'est parfois un travail de bénédictin d'intervenir pour exiger des modifications dans une procédure d'appel d'offres, dans un marché public comme dans un marché privé. Néanmoins, c'est en multipliant ces interventions, à bon escient, que l'amélioration des conditions de mise en soumission sera visible.

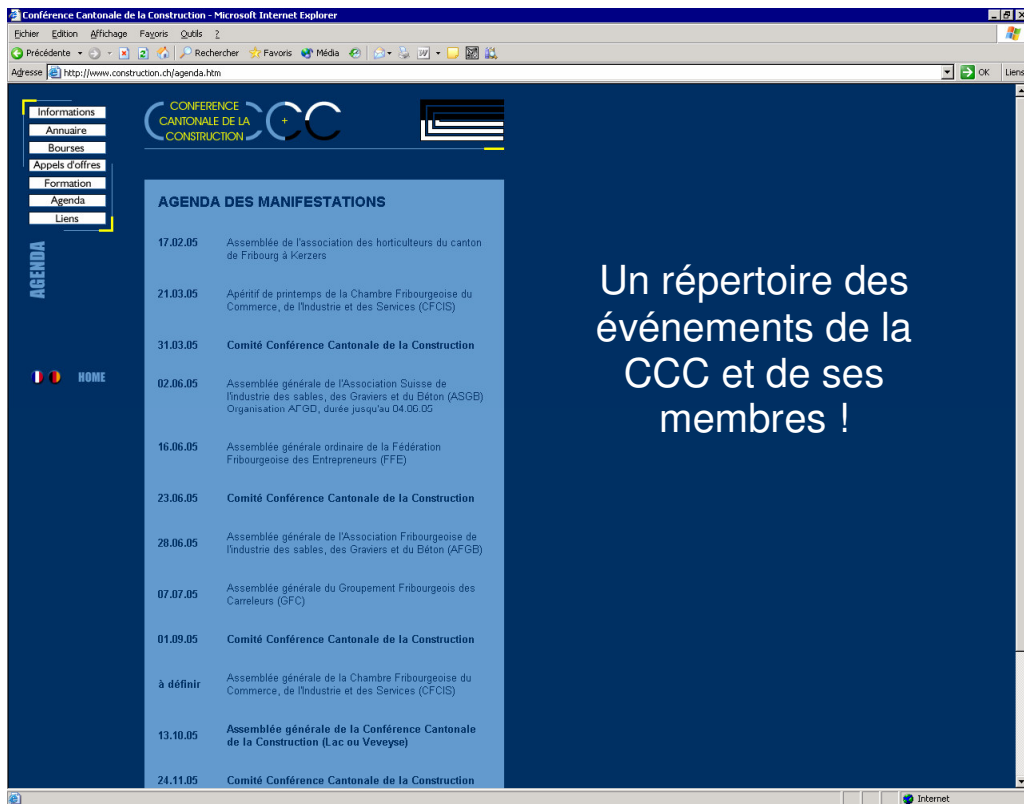
La formation professionnelle et l'information grand public, deux piliers très importants pour une amélioration continue de l'image de la construction dans notre canton.

La CCC s'engage dans ce sens pour ses membres !

Givisiez, le 14 septembre 2007

Jean-Daniel Wicht
Secrétaire de la CCC

INTERNET



Consultez notre site Internet ! Vous trouvez dans la rubrique "Agenda" les dates des différentes manifestations de la CCC et des associations membres ou proches de la construction. Indiquez-nous vos manifestations, c'est avec plaisir que nous compléterons cette rubrique.

Nous vous proposons également de consulter régulièrement la rubrique "Informations - statistiques" dans laquelle vous trouvez mis à jour trimestriellement les indicateurs statistiques du marché du travail dans le Canton de Fribourg.

Afin de garantir la qualité de nos informations et d'améliorer continuellement le site de la CCC, nous vous prions de nous faire part de vos remarques et suggestions.

www.construction.ch

COMMISSION DE GESTION DES DECHETS

Activités

La commission

Trois séances, présidées par Aloïs Page, architecte à Romont, ont permis à la commission de gestion des déchets de chantiers d'assumer les tâches qui lui sont confiées.

Pour mémoire, le rôle premier de cette commission, qui dépend de la CCC, est la vérification du travail effectué par les inspecteurs et le secrétariat, dans le cadre du contrôle de l'élimination des déchets de chantiers. Il lui appartient aussi de vérifier que le nombre de contrôles effectués permet pour le moins, de maintenir, voire d'améliorer encore la qualité de l'élimination des déchets de chantiers.

L'une des autres missions de la commission est l'information. Au cours de cette année, elle a mis comme priorité l'étude et la rédaction de pages pour le Web. Celles-ci seront intégrées au site Internet de la CCC prochainement. Les objectifs sont fixés. L'année 2007 est consacrée à la mise au point et à l'exécution du projet. Au début 2008, les pages Web ainsi que les différents documents qui leur sont attachés seront présentés lors d'un séminaire. Le public cible visé : les responsables de la gestion des déchets de chantiers des entreprises du gros œuvre et du second œuvre ainsi que ceux des directions de travaux.

Les inspecteurs et les contrôles

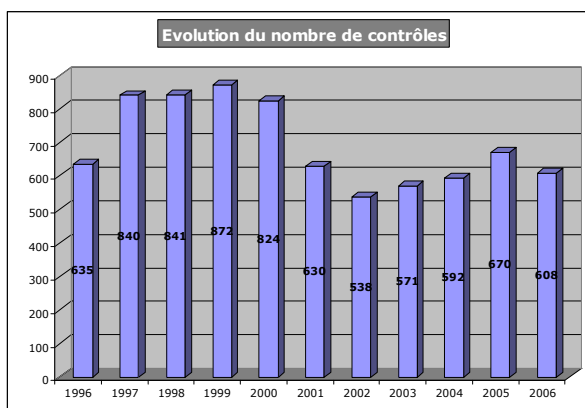
Les inspecteurs sont au nombre de deux. Ils sont engagés par la commission tripartite de surveillance du travail au noir. Un tiers de leur temps de travail est dévolu aux contrôles pour lesquels la Commission de gestion des déchets de chantier les mandate.

Maintenir le système de contrôle mis en place, en volume et en quantité, était l'un des objectifs fixé lors du dixième anniversaire de la Commission. Deux ans plus tard, nous pouvons affirmer que cet exercice est réussi.

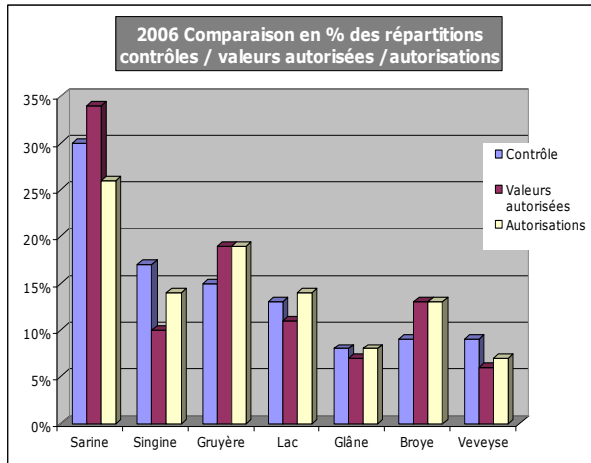
Comme le démontre le graphique ci-contre, le nombre de contrôles, 608 en 2006, est tout à fait dans la moyenne des six dernières années et correspond au nombre souhaité par la Commission soit environ 600 par année.

Les contrôles de qualité doivent aussi être équitables. Pour l'être, il est indispensable qu'ils soient répartis aussi soigneusement que possible :

- géographiquement
- entre les diverses entreprises
- entre les divers maîtres d'ouvrage



Pour vérifier cela, la Commission se base, entre autre, sur le graphique ci-dessous comparant par district, en pour cent, les visites, les valeurs autorisées et les permis de construire.



On peut remarquer que l'écart entre les visites et les deux autres éléments de comparaison ne dépasse pas 7 %. Dans le district de la Singine, l'écart important entre les contrôles et les valeurs autorisées s'explique par le fait que la valeur moyenne des constructions autorisées est plus basse que dans les autres districts.

Le secrétariat

La préparation des pages du site Internet est une activité intéressante et prenante. Depuis fin 2006, le projet va bon train et devrait être terminé selon le planning fixé par la Commission. En parallèle débutera la préparation d'un séminaire où, entre autre, il sera présenté.

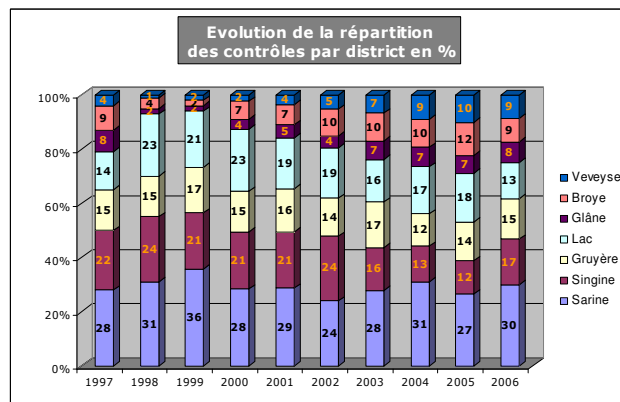
En dehors de ces deux tâches phares, le secrétariat s'est attaché à réaliser les travaux fixés par son cahier des tâches soit : le suivi des rapports, l'envoi des lettres d'avertissement et recommandations sommant les différents contrevenants de se mettre en ordre, la préparation des séances, la tenue des statistiques, la rédaction de rapports et le règlement des affaires courantes.

Statistiques

Répartition des contrôles

Le graphique ci-contre le montre, la répartition des contrôles dans les différents districts varie tout de même d'une année à l'autre. Ceci est dû au fait que le nombre de permis de construire n'est pas constant. Un autre facteur influençant le nombre de contrôles est la grandeur des objets.

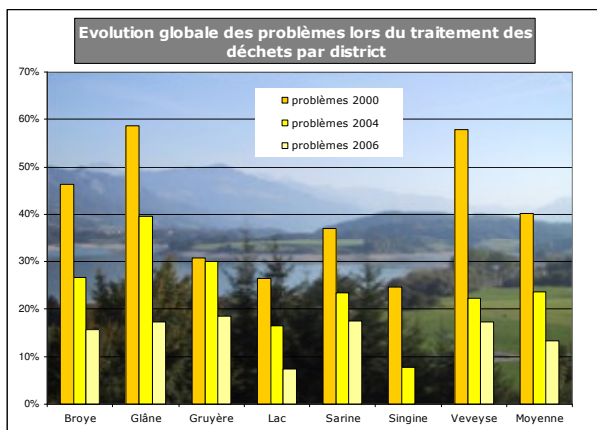
On peut illustrer cela : si l'investissement pour un objet est dix fois plus élevé que pour un autre, il n'y aura pas dix fois plus de contrôles.



Évolution des problèmes

Le graphique suivant expose l'évolution des chantiers ayant des problèmes.

Par le passé, l'approche de l'élimination des déchets de chantier était fort différente d'un district à l'autre. De plus, les contrôles, de par le domicile des inspecteurs, mais bien involontairement, étaient parfois un peu plus intenses dans certains districts que dans d'autres. Aujourd'hui, nous remarquons que le travail des inspecteurs a porté ses fruits. Dans tous



les districts, le nombre de chantiers ayant des problèmes a fortement régressé et l'écart entre ceux qui en ont le plus et ceux qui en ont le moins est d'environ 5 % par rapport à la moyenne cantonale. Dès lors, on peut affirmer que dans toutes les régions du canton, l'élimination correcte des déchets de chantier a été prise à cœur.

Si l'on en revient à la moyenne cantonale, on peut encore relever que le nombre de chantiers avec des problèmes a diminué et qu'en parallèle, la gravité de ceux-ci a aussi régressé.

Cependant, l'incinération de déchets sur les chantiers est un problème récurrent. On constate que sur 13 % des chantiers ayant encore des problèmes, le 90 % des cas concerne des incinérations. A noter que lorsque l'on parle d'incinération, il s'agit aussi bien de feux actifs que de places à feux.

Même si ce problème persiste, nous pouvons analyser positivement les résultats obtenus dans ce domaine, ceci pour trois raisons.

Premièrement, si en 1996, des matériaux étaient brûlés sur 80 % des chantiers, en 2006, il ne reste que 12 % où de telles infractions sont constatées. Deuxièmement, le volume de matières incinérées par le feu a considérablement diminué. Troisièmement, les matériaux encore brûlés sont le plus souvent du bois ou du papier, ce qui est tout de même moins polluant que certains isolants ou autres matériaux.

Mais il ne faut pas se leurrer, l'incinération ne reste pas le seul problème. Souvent, ce phénomène est combiné avec d'autres, l'enfouissement et/ou la dispersion de déchets.

Etonnamment, le nombre de chantiers sur lesquels des bennes sont déposées est relativement variable d'une année à l'autre. Mais, depuis que les statistiques sont tenues, les chantiers avec bennes n'ont jamais été majoritaires. Nous devons donc penser que les entreprises ont instauré une évacuation directe de leurs propres déchets ou un tri à leurs dépôts. L'exiguïté de nombreux chantiers est certainement pour quelque chose dans cette constatation.

Objectifs

Pour mémoire, les objectifs fixés lors du dixième anniversaire de la Commission étaient :

- maintenir le système de contrôle
- informer plus régulièrement le public par le biais des médias
- être présent sur Internet avec une page d'infos réalisée sur le site de la CCC

Constat : tous sont soit poursuivis, en cours de réalisation ou atteints.

Conclusion

Un travail constant et sans relâche, tel a été le leitmotiv de la Commission et des inspecteurs au cours de ces dernières années.

Ceci a permis d'obtenir de bons résultats. Que tous les acteurs de la construction en soient remerciés.

Mais il ne faut pas rêver. Pour réduire les 10 à 15 % de chantiers ayant encore des problèmes à une valeur proche de zéro, il sera nécessaire de consacrer autant de moyens et de temps qu'il a fallu pour obtenir les résultats d'aujourd'hui.

Alors, si nous voulons léguer un environnement sain aux générations futures, il faut lancer un nouveau défi : ramener le taux des chantiers ayant des problèmes à une valeur inférieure à 10 % d'ici à la fin 2010.

La Commission est persuadée que, pour son image, la construction saura relever ce défi.

Givisiez, le 24 septembre 2007

René Schouwey
Secrétaire de la commission

COMPTES 2006

Bilan

Actif	31.12.05	31.12.06
A.F.C	Fr. 36.40	Fr. 36.15
Débiteurs	Fr. 1'985.00	Fr. 1'350.00
Compte postal	Fr. 31'692.25	Fr. 35'597.70
UBS 66-884.812.0 épargne	Fr. 11'645.70	Fr. 11'678.80
Total	Fr. 45'359.35	Fr. 48'662.65

Passif	31.12.05	31.12.06
c/c F.F.E	Fr. 0.00	Fr. 0.00
Fournisseurs	Fr. 1'200.00	Fr. 1'189.65
Provision Guide de la Construction	Fr. 0.00	Fr. 3'000.00
Capital au 31.12.05 Fr. 44'159.35	Fr. 42'541.75	Fr. 44'159.35
Excédent de recettes Fr. <u>+313.65</u>	Fr. 1'617.60	Fr. 313.65
Capital au 31.12.06 Fr.44'473.00		
Total	Fr. 45'359.35	Fr. 48'662.65

Compte de pertes et profits

Produits	31.12.05	31.12.06
Cotisations	Fr. 19'800.00	Fr. 19'950.00
Intérêts	Fr. 104.00	Fr. 103.20
Produits gestion déchets	Fr. 1'200.00	Fr. 1'350.00
Total	Fr. 21'104.00	Fr. 21'403.20

Charges	31.12.05	31.12.06
Provision Guide de la Construction	Fr. 0.00	Fr. 3'000.00
Cotisations à construction suisse	Fr. 2'500.00	Fr. 0.00
Frais de séances et divers	Fr. 2'852.95	Fr. 280.00
Frais d'administration	Fr. 12'850.45	Fr. 0.00
Frais de port	Fr. 0.00	Fr. 1'166.30
Frais de téléphone, fax et copies	Fr. 0.00	Fr. 596.05
Frais divers	Fr. 0.00	Fr. 14'517.35
Internet	Fr. 83.00	Fr. 83.00
Frais gestion déchets	Fr. 1'200.00	Fr. 1'446.85
Excédent de recettes	Fr. 1'617.60	Fr. 313.65
Total	Fr. 21'104.00	Fr. 21'403.20

Givisiez, le 28 août 2007

BUDGET 2008

Compte de pertes et profits

Produits

Cotisations	Fr. 19'500.-
Intérêts	Fr. 100.-
Produits gestion déchets	Fr. 1'400.-

Total **Fr. 21'000.-**

Charges

Frais de séances	Fr. 3'000.-
Frais de port	Fr. 1'200.-
Frais de téléphone, fax et copies	Fr. 800.-
Frais divers	Fr. 13'000.-
Internet	Fr. 100.-
Frais gestion déchets	Fr. 1'400.-

Total **Fr. 19'500.-**

Résultat prévisible de l'exercice **Fr. 1'500.-**

Givisiez, le 28 août 2007

PROCES-VERBAL

Assemblée générale ordinaire de la CCC
du 12 octobre 2006, à 17.00 heures,
à l'École d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg

Présidence : M. Guy Chardonens
Présents : **44 personnes** (selon liste des présences)
Absents excusés : selon liste des excusés
Procès-verbal : M. Jean-Daniel Wicht, secrétaire

Ordre du jour :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 13 octobre 2005**
 - 2. Rapport annuel**
 - 3. Comptes 2005**
 - 4. Rapport des vérificateurs**
 - 5. Budget 2007**
 - 6. Fixation des cotisations annuelles**
 - 7. Elections statutaires**
 - 8. Divers**
-

0. Préambule

Guy Chardonens, Président de la CCC, ouvre l'assemblée, à laquelle les membres ont été invités par écrit en date du 11 septembre 2006.

Le Président s'adresse ensuite à l'assemblée et aux nombreux invités présents pour les remercier de leur présence. Quoi de plus normal pour lui, ingénieur de formation, de terminer son mandat dans ce haut lieu de la construction après avoir, plusieurs années auparavant, usé les bancs de cette école.

Guy Chardonens poursuit en demandant aux membres présents de faire part de leurs éventuelles remarques sur le mode de convocation et l'ordre du jour de la présente assemblée. Personne ne souhaitant s'exprimer, le Président considère que l'assemblée a été convoquée conformément à l'article 5.1 des statuts et qu'elle peut dès lors valablement délibérer.

Il renonce à nommer les personnes invitées présentes ou excusées et renvoie chacun aux listes distribuées en ouverture d'assemblée. Il relève néanmoins la présence de Monsieur André Ackermann, Président du Grand Conseil fribourgeois.

Un scrutateur est nommé par le Président en la personne de Monsieur André Philipona.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 13 octobre 2005

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été inséré dans le rapport annuel. Personne ne souhaitant sa lecture, le Président considère qu'il est approuvé à l'unanimité par l'assemblée du jour et remercie son auteur.

2. Rapport annuel

Le rapport annuel 2006 a été adressé à chaque membre avec la convocation. Guy Chardonnens n'a pas de commentaires à ajouter à celui-ci.

Au terme de son mandat, il tient à remercier l'assemblée et le comité pour la confiance témoignée. Il remercie également le soussigné pour son appui.

En remerciement de son travail, l'assemblée l'applaudit chaleureusement.

3. Comptes 2005

Le bilan et le compte de pertes et profits figurent au rapport annuel. Le Président donne la parole au secrétaire qui commente les résultats.

Les comptes se soldent avec un excédent de recettes de **Fr. 1'617.60**, ce qui porte le capital de l'association à **Fr. 44'159.35** au 31.12.2005.

4. Rapport des vérificateurs

Les comptes ont été vérifiés par Messieurs Thierry Wieland et Aldo Bernasconi. Le Président donne la parole à Monsieur Wieland qui procède à la lecture du compte rendu de l'organe de révision. Les vérificateurs confirment que le bilan et le compte de pertes et profits concordent parfaitement avec la comptabilité, que la fortune existe et que les recettes et dépenses sont accompagnées de pièces justificatives.

Les vérificateurs proposent à l'assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2005 et d'en donner décharge au secrétaire-caissier, au Comité et à eux-mêmes.

Le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet de ces comptes. Tel n'étant pas le cas, il demande à l'assemblée d'accepter ceux-ci en le manifestant par main levée.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

5. Budget 2007

Dans le rapport annuel 2006 figure le budget 2007. Personne ne souhaitant des explications complémentaires, le Président met au vote le budget présenté. Il est accepté à l'unanimité.

6. Fixation des cotisations annuelles

Le Comité propose de maintenir la cotisation de 750 francs pour les membres collectifs et de 150 francs pour les membres individuels.

Mise au vote, la proposition du Comité est acceptée à l'unanimité.

7. Elections statutaires

Guy Chardonnens informe l'assemblée des changements intervenus au sein du Comité durant l'année. Le Président tient à saluer l'arrivée de Monsieur Jean-Luc Schouwey, président de la Fédération Fribourgeoise des entrepreneurs, qui remplace Monsieur Nicolas Brodard (vice-président de la FFE) et Monsieur Michel Beaud (Association cantonale fribourgeoise des électriciens) qui a succédé à Monsieur Philippe Molliet.

L'assemblée accepte à l'unanimité les nouveaux membres du Comité.

Le Président souhaite la plus cordiale bienvenue à ces nouveaux membres du comité et beaucoup de satisfaction dans leur nouvelle tâche. Il remercie les anciens pour leur engagement en faveur de l'association.

Conformément à l'article 11.1 des statuts, chaque année la CCC doit nommer deux vérificateurs des comptes et un suppléant, tous les trois rééligibles. Au nom du Comité, le Président propose les personnes suivantes :

- Monsieur Aldo Bernasconi, premier vérificateur
- Monsieur, Gérald Rebetez, deuxième vérificateur
- La suppléance sera assurée par l'association fribourgeoise des entreprises de chauffage, ventilation et climatisation.

L'assemblée n'ayant pas d'autres propositions, les vérificateurs sont acceptés à l'unanimité par acclamations.

Guy Chardonnens s'adresse pour la dernière fois à l'assemblée en tant que Président. Il tient à relever encore une fois le plaisir qu'il a eu de conduire les destinés de la Conférence Cantonale de la Construction. Il estime qu'il y a encore énormément de travail à faire afin que l'image de la construction soit meilleure auprès du public. Le comité, malgré des recherches intenses, n'a pas trouvé de successeurs à l'actuel Président. Guy Chardonnens accepte de prolonger son mandat, exceptionnellement, jusqu'au 31 décembre 2006.

8. Divers

Le Président a l'honneur et le plaisir de donner la parole à Monsieur André Ackermann, Président du Grand Conseil fribourgeois. Monsieur Ackermann relève l'évolution favorable de la construction cette année. Il constate que cette période de boum est parfois difficile à gérer. Voilà 20 ans qu'il pratique la politique comme milicien, mais il estime l'avoir fait au service des PME. Il regrette que des représentants des milieux économiques pensent que les politiques freinent l'économie. Il n'est bien entendu pas de cet avis. Il conclut son intervention en souhaitant que les débats stériles soient plutôt remplacés par des actions concrètes et efficaces.

Guy Chardonnens remercie chaleureusement André Ackermann pour son message et clôt la partie officielle de la manifestation en remerciant les membres pour la confiance témoignée au Comité et à son égard. Il souhaite à tous une bonne fin de journée et quelques bons moments au cœur de l'École d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg.

Il donne la parole au secrétaire pour les informations concernant la suite de la manifestation, notamment pour la conférence de Monsieur André Oribasi, responsable du département de la construction qui s'exprimera sur le thème : « **Nouvelles activités au département de la construction!** ». Sa conférence sera ensuite suivie d'une visite des laboratoires d'essai des matériaux et d'un apéritif offert gracieusement par le département de la construction.

L'assemblée est levée à 18.35 heures

Givisiez, le 25 mai 2007

Jean-Daniel Wicht
Secrétaire de la CCC

INFORMATIONS GENERALES

LA CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION

- Fondée le 19 janvier 1978
- Nouveaux statuts et réorganisation, le 10 octobre 2002

LES BUTS DE LA CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION

Elle est une association au sens des art. 60 et ss. du Code Civil suisse en tant qu'organisation cadre des associations professionnelles et techniques du secteur cantonal de la construction dans les groupes :

- Planification,
- Secteur principal de la construction,
- Second oeuvre,
- Fournisseurs et Services.

La CCC a pour but d'élaborer des bases de décisions dans les questions se rapportant à la construction dans le canton de Fribourg ; elle coordonne la façon d'agir en commun dans la défense des intérêts généraux de la construction; elle est l'interlocuteur privilégié entre les autorités politiques et la construction. Cela vaut en particulier pour la régulation du volume de l'offre et de la demande de l'industrie cantonale de la construction.

La CCC émet des recommandations à ses membres pour l'exécution de ses tâches. Elle peut, sur le plan interne et externe, conclure des contrats concernant des tâches limitées.

Elle veille à maintenir une image de marque de la construction dans le canton de Fribourg.

ADRESSE

CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION
RTE ANDRE-PILLER 29
CASE POSTALE
1762 GIVISIEZ

Email: office@construction.ch

Tél. : 026 460 80 20 Fax : 026 460 80 25

Personnes de contact :

Jean-Daniel Wicht, secrétaire de la Conférence

René Schouwey, responsable du secrétariat de la gestion des déchets

ALLGEMEINE INFORMATIONEN

DIE KANTONALE BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ

- Gegründet am 19. Januar 1978
- Neue Statuten und Reorganisation am 10. Oktober 2002

ZIEL UND ZWECK DER KANTONALEN BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ

Sie ist ein Verein im Sinne Art. 60 ff des ZGB als Organisation der Berufs- und Fachverbände der freiburgischen Bauwirtschaft der Gruppen:

- Planung
- Bauhauptgewerbe
- Tiefbau
- Zulieferindustrien
- Dienstleistungsbetriebe.

Die CCC hat als Ziel, Entscheidungsgründungen in den Fragen auszuarbeiten, die sich auf den Bau im Kanton Freiburg beziehen; sie koordiniert die Handlungsweise gemeinsam in der Verteidigung des Allgemeinwohles des Baus; sie ist der Gesprächspartner, der zwischen den politischen Mächten und dem Bau bevorzugt ist. Das gilt besonders für die Regelung des Volumens des Angebots und der Anfrage der kantonalen Bauindustrie.

Was die Erfüllung seiner Aufgaben betrifft, gibt die CCC seinen Mitgliedern Empfehlungen. Sie kann, sei es auf dem internen sowie externen Plan, Verträge abschließen, die beschränkte Aufgaben betreffen.

Sie achtet, das Markenzeichen des Baugewerbes im Kanton Freiburg zu erhalten.

ADRESSE

KANTONALE BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ
RTE ANDRÉ-PILLER 29
POSTFACH
1762 GIVISIEZ

Email: office@construction.ch

Tél. : 026 460 80 20 Fax : 026 460 80 25

Kontaktpersonen :

Jean-Daniel Wicht, Sekretär der Kantonalen Bauwirtschaftskonferenz
René Schouwey, Verantwortlicher des Sekretariats der
Baustellenabfallbewirtschaftung